VILLE DE MARSEILLE
www.marseille.fr

Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAP (02001)

Acte d'Engagement

Fourniture et livraison de pièces détachées et d'accessoires pour poteaux et bouches incendie de marque BAYARD au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

Numéro de la consultation : 23_3009

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE) 3

1.1 Marché 3

1.2 Pouvoir adjudicateur 3

1.3 Informations comptables et financières 3

1.4 Code CPV 3

Article 2 - CONTRACTANT(S) 4

2.1 Identification 4

2.2 Compte à créditer 6

Article 3 - OBJET 7

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE 7

4.1 Forme du prix 7

4.2 Montant 7

4.3 Sous-traitance 7

Article 5 - AVANCE 7

Article 6 - DUREE 7

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES 8

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 8

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT 8

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR 9

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE 9

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE 10

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante :
APPEL D'OFFRES OUVERT - selon les articles R2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Fournitures.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :
Ville de Marseille
Hôtel de Ville
Quai du Port
13 233 Marseille Cedex 20

Direction : Direction Générale Adjointe « la ville Protégée » (DGAP).

Service : Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de la ville de Marseille.

Délégation donnée à :
Monsieur Yannick Ohanessian, Adjoint au maire de Marseille, en charge de la tranquillité publique, de la prévention, du Bataillon de Marins-Pompiers et de la sécurité.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique :
Monsieur le vice-amiral commandant du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Service responsable de l'exécution du marché :
Ville de Marseille
Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille
9, Boulevard de Strasbourg - 13 233 Marseille Cedex 20

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : Fonctionnement

1.4 Code CPV

Code CPV principal : 42131160-5 : Hydrants ;
Codes CPV complémentaires :
42132000-3 : Pièces pour robinets et vannes
44482000-2 : Dispositifs de protection contre l'incendie

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : .....Ville : .....
Tél : .....
Courriel : .....
N° SIRET : .....Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(*pour les candidats européens sans établissement en France*)

***** agissant pour mon compte
***** agissant pour le compte de la société
(*Rayer ci-dessous la mention inutile*)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .....
Dénomination sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Courriel : .....

***N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société*.**

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- 1er co-contractant : MANDATAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
agissant en tant que mandataire :
* du groupement conjoint
* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint
* du groupement solidaire
(*Rayez ci-dessus les mentions inutiles*)

Raison sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :
Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de (*) : .....
Etablissement bancaire (libellé en toutes lettres) : .....
Adresse : .....
Code Banque : .....
Code Guichet : .....
N° compte : ..... Clé : .....
IBAN : .....
BIC : .....

(*) Même dénomination sociale que celle portée sur le KBIS, le RIB et à l'article 2.1 ci-dessus.

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number), lequel doit reprendre les mentions renseignées ci-dessus.

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...) ;
- à un changement d'adresse ;
- à un changement de domiciliation bancaire ;
- à la mise en œuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Fourniture et livraison de pièces détachées et d'accessoires pour poteaux et bouches incendie de marque BAYARD au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix unitaires en euros HT.

4.2 Montant

Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites annuelles suivantes :

- Montant minimum annuel en euros HT : **50 000,00 € HT**
- Montant maximum annuel en euros HT : **250 000,00 € HT**

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Les bons de commandes émis en fin de marché ne pourront voir leur exécution se prolonger de plus de **deux (2) mois** après la date d'expiration du marché.

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans :

- Le bordereau de prix unitaires (BPU), article 1 de l'annexe 1 du présent document ;
- Les extraits catalogues ou barèmes prix publics joints préalablement à l'émission d'un bon de commande, pour les fournitures non prévues à l'article 1 de l'annexe 1 du présent document, et auxquels sont appliqués le(s) taux de remise contractualisé(s) à l'article 3 de l'annexe 1 du présent document.

Les prix du marché résultent de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires contractualisés.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous-traitance

Le présent marché étant un marché de fournitures (sans partie de « services » clairement identifiée par postes ou par lots), la sous-traitance n'est pas autorisée.

Article 5 - AVANCE

Je note que le marché ne comporte pas d'avance.

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit :

Le marché est conclu pour une période initiale **d'un (1) an** à compter de la date de notification du marché. Il est reconductible par période **d'un (1) an**, dans la limite de **trois (3) reconductions**. La reconduction du marché se fera de manière **tacite**.

En application de l'article R2112-4 du Code de la commande publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction.

En cas de décision de **non** reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard un (1) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCTP.

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

Sans objet.

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **six (6) mois.**

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

L'annexe au présent document est la suivante :

- annexe 1 : "**Offre**" ;

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCP en tant que documents contractuels, j'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique.

A ....., le .....

En un seul original
Le candidat ou le mandataire
Signature du candidat, précédée des nom, prénom et qualité du signataire
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À Marseille, le .....

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire et par délégation,
Monsieur Yannick Ohanessian,
Adjoint au Maire de Marseille
en charge du bataillon de marins-pompiers

Date de transmission en Préfecture :

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A ....., le .....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)
Direction / Service : DGAP (02001)
A l'attention de : Cellule exécution des marchés – traitement des factures
Chef du service finances
Bataillon de marins-pompiers de Marseille
9, Boulevard de Strasbourg
13233 Marseille Cedex 20

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : …….....

- La totalié du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :…….....

- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : .....
  et devant être exécutée par .....en qualité de …….....

A Marseille, le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la consultation : .....
Prestations concernées : .....
Désignation de l'entreprise : .....
Nom : .....
Raison sociale : .....
Adresse : .....

Désignation du compte à créditer :
Compte ouvert au nom de : .....
Etablissement (libellé en toutes lettres) : .....
Adresse : .....
Code Banque : .....Code Guichet : .....
N° compte : .....Clé : .....
IBAN : .....
BIC : .....

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).